Élargissement 2004: adaptation des montants de référence de certains programmes

2003/0303(COD) - 21/04/2004 - Acte final

OBJECTIF: adapter les montants de référence des programmes de dépenses adoptés selon a procédure de codécision, pour tenir compte de l'élargissement. ACTE LÉGISLATIF: Décision 786/2004/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant les décisions 1720/1999/CE, 253/2000/CE, 508/2000/CE, 1031/2000/CE, 1445/2000/CE, 163/2001/CE, 1411/2001/CE, 50/2002/CE, 466/2002/CE, 1145/2002/CE, 1513/2002/CE, 1786/2002/CE, 291/2003/CE et 20/2004/CE en vue d'adapter les montants de référence pour tenir compte de l'élargissement de l'Union européenne. CONTENU: pour tous les programmes relevant de la codécision financés au titre de la rubrique 3 des perspectives financières (politiques internes), la présente décision vise à adapter les montants de référence financière figurant dans chacun des actes législatifs concernés. Les montants visés sont compatibles avec le plafond de la rubrique 3 des perspectives financières, telles qu'adaptées et révisées pour tenir compte de l'élargissement, et sont conformes à l'accord intervenu en conciliation le 24 novembre 2003 (se reporter au résumé précédent daté du 10/12/2003). ENTRÉE EN VIGUEUR: 30/04/2004.